

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kathy bolduc](#)

<https://www.cadre21.org/membres/6b4f71c941b86921b05ff167>

Date d'obtention : 2022-02-17 20:30:35

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est universelle,
chaque personne est formé et intervient de la même façon
que c'est rapide.
que nous avons des outils pour bien faire avancé les choses avec des questions qui ne font pas de sous
entendu, avec les faits réels.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

j'interviendrai plus rapidement
j'aurai des outils qui vont me faciliter la vie.
Je prendrai les bonnes décisions (saisir ou non le cell)
regarderai pas les photos... je me sentirai plus à l'aise

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

a ne jamais regarder les photos.
qui est la victime, qui est l'instigateur
commencer rapidement le protocole avec la trousse advenant que quelqu'un vienne me voir